

## COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 juin 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Patrick PARANTHOËN, Sylvie JOURDAIN, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Michel BIRONNEAU.

SECRÉTAIRE Céline BELLEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Vital LEMASSON, Patrick DESLANDES, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Joël BONNAUD.  
Patrick DESLANDES ayant donné pouvoir à Claude ALBERT.  
Hélène TURCAUD ayant donné pouvoir à Laure BLUTEAU.  
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

### B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 9 mai 2017 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 4 rue de Beauregard, Section AH n° 24,
- Terrain situé 34 et 36 rue Saint Jean, Section AD n° 409-784-785,
- Terrain situé 15 allée de la Barbinière, Section AC n° 388,
- Terrain situé 17 Chemin des Vignes, Section AC n° 243-259-261,

### C – FINANCES

#### 1. Subventions

Le conseil à 21 voix pour et 1 abstention, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- Saint Pierre Handball : 100.00 €
- Vélo club : 520.00 € pour le Tour du Pays de La Châtaigneraie et 1 000.00 € pour la publicité sur le véhicule.

## 2. Conseil Départemental : Projet Contrat Vendée Territoires Pays de La Châtaigneraie

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Contrat Vendée Territoires du Pays de la Châtaigneraie, joint en annexe à la présente délibération à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de la Vendée
- **Autorise** le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat.

### D – TRAVAUX-BATIMENTS

#### 1. SyDEV : convention travaux place de la République

Le conseil à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition du SyDEV pour les travaux d'éclairage public Place de la République, moyennant une participation communale de 16 543.00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

### F – DIVERS

- ***Vendée Eau : Révision des statuts***

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE à l'unanimité:

Article 1 :

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP de la Forêt de Mervent à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent.

Article 2 :

Le transfert de la compétence production d'eau potable de l'ensemble des SIAEP membres à Vendée Eau, entraîne la fusion de plein droit des SIAEP au sein de Vendée Eau à la date d'effet des arrêtés préfectoraux portant transfert de la compétence. L'adhésion du SIAEP de la Forêt de Mervent pour l'intégralité de la compétence « eau potable » entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant adhésion du SIAEP.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin. Elle sera notifiée à M. le Préfet du Département de la Vendée et au Président du SIAEP de la Forêt de Mervent.

- ***Personnel :***

- ***quota d'avancement de grade***

Le Conseil Municipal

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'avancement d'adjoint d'animation principal de 1ère classe par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

. Sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire.

. Sur la proposition de Monsieur le Maire

Décide :

- de fixer pour l'année 2017 le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

**- *modification du tableau des effectifs***

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de modifier comme ci-dessus le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à la création des postes.

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

**- *création de poste***

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :**

**- de créer l'emploi de technicien**, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

- ***Avis sur la demande présentée par la SCEA GATIPORC en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à la mise à jour d'un plan d'épandage de l'élevage porcin situé au lieu-dit « La Morelière » à La Tardière***

Le conseil à 18 voix pour et 4 abstentions, **NE S'OPPOSE PAS** à ce projet.

Nicolas MAUPETIT  
Maire



